

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 6 février à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 31 janvier, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Newroz CALHAN, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Joao DE OLIVEIRA à Driss SAÏD, Jocelyn BUREAU à Françoise DELABY, Mohamed HARIZ à Hélène CRENN, Catherine MANZANARÉS à Sébastien ALIX

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Hélène CRENN

DÉLIBÉRATION : 2023-015

OBJET : QUARTIER BOURG - ACQUISITION D'UN BIEN SITUÉ AU 18 RUE DES CALVAIRES, CADASTRÉ DT 416, APPARTENANT À L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ŒUVRES DIOCÉSAINES DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION : 2023-015  
SERVICE : DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME

OBJET : QUARTIER BOURG - ACQUISITION D'UN BIEN SITUÉ AU 18 RUE DES CALVAIRES, CADASTRÉ DT 416, APPARTENANT À L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ŒUVRES DIOCÉSAINES DE LOIRE-ATLANTIQUE

**RAPPORTEUR : Jérôme SULIM**

Le Lutétia, cinéma associatif de quartier situé dans le quartier bourg au 18 rue des Calvaires et exploité par l'association « *Cinéma Lutétia* », est installé au sein d'un bâtiment appartenant à l'Association pour le Développement des Œuvres Diocésaines de Loire-Atlantique. Le Diocèse souhaitant aujourd'hui se séparer de ce bien, l'enjeu du maintien de l'activité du cinéma a été identifié.

Afin d'assurer le maintien de l'activité cinéma dans le Bourg, la Ville a souhaité se porter acquéreur de ce bien. Il s'agit de la parcelle cadastrée DT 416 d'une surface totale de 2 796 m<sup>2</sup> comprenant, en plus du bâtiment occupé par le cinéma, une aire de stationnement.

Les négociations engagées avec l'Association pour le Développement des Œuvres Diocésaines de Loire-Atlantique ont abouti à un accord de prix à 350 000 € net vendeur. L'avis du domaine en date du 14 février 2022 fait état d'une valeur vénale de 405 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition auprès de l'Association pour le Développement des Œuvres Diocésaines de Loire-Atlantique du bien cadastré DT n° 416 d'une superficie de 2 796 m<sup>2</sup>, comprenant une aire de stationnement et un bâtiment d'une surface totale de 820 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 350 000 € hors frais d'acquisition ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement durable à signer tous actes ou documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.**

Saint-Herblain le : 06/02/2023

La secrétaire de séance

Le Maire

Hélène CRENN

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 09/02/2023

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 09/02/2023